



HAL
open science

Master Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Administration publique. 2014, Université polytechnique Hauts-de-France. hceres-02040659

HAL Id: hceres-02040659

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040659>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Administration publique

de l'Université de Valenciennes et
du Hainaut-Cambrésis - UVHC

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Etablissement déposant : Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis - UVHC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008989

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Institut de préparation à l'administration générale, Valenciennes
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Cette mention a pour objectif la préparation aux concours de la fonction publique ; elle intègre environ 90 étudiants en master 1 (M1) et environ 30 étudiants en master 2 (M2). Il s'agit également de délivrer un diplôme de Master, ce qui n'est pas le cas de tous les IPAG. Le M1 est fondé sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux, notamment en droit, en économie et en gestion publique. Le M2 est davantage axé sur la connaissance du management de l'action publique. Cette dernière année de formation comporte aussi des enseignements plus spécialisés consacrés, par exemple, à la modernisation de l'action publique, à l'analyse financière ou à l'urbanisme.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les connaissances et compétences attendues sont celles qui correspondent à une préparation aux concours administratifs de catégorie A et B (l'éventail des concours présentés n'est pas précisé dans le dossier). Le cursus suivi comprend à la fois des enseignements fondamentaux et des enseignements plus spécialisés avec une progression du



M1 au M2. Des mutualisations ont été opérées avec la faculté de droit de Valenciennes, mais elles restent globalement modestes et les partenariats plutôt limités. Les compétences transversales ne sont pas oubliées : langues vivantes, informatique et outils numériques par exemple.

Les liens avec les milieux professionnels sont assurés, d'une part par la présence dans la formation de fonctionnaires des différentes fonctions publiques et, d'autre part, par la réalisation d'un stage professionnel en deuxième année d'une durée de deux mois (même si l'on peut considérer que cette durée est un peu courte pour une formation complètement professionnalisante).

Le lien avec la recherche est démontré par un rattachement à l'Institut du développement et de la prospective, EA n° 1384 même s'il reste un peu artificiel pour ce type de formation, car le dossier n'indique que deux demandes de poursuite en doctorat.

Il existe une réelle volonté de développer des relations internationales qui restent cependant plutôt modestes pour l'instant, car il s'agit principalement de prises de contacts non abouties.

Des moyens sont mis en œuvre pour analyser le devenir des diplômés par la mesure de leur réussite aux concours administratifs et par le recrutement contractuel et pour procéder à une évaluation interne régulière (tableau de bord actualisé établi par les services de l'Université et par les services de l'IPAG), même si la formation n'est pas dotée de Conseil de perfectionnement.

La présence de ce master d'administration publique est tout à fait justifiée en raison de l'importance du bassin d'emploi et de l'attractivité de la formation, car les étudiants proviennent non seulement du territoire valenciennois mais également des départements voisins. En conséquence l'appréciation globale portée sur cette mention est positive.

- Points forts :
 - Le contenu de la formation est conforme à ce que l'on peut attendre d'une préparation aux concours (2/3 de réussite au concours en M2).
 - La présence de nombreux professionnels permet de cerner les problématiques actuelles en matière d'administration publique.
 - L'attractivité de la formation est indéniable.

- Points faibles :
 - Les mutualisations et les partenariats restent modestes.
 - L'ouverture internationale ne fait que débiter.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait nécessaire de maintenir les efforts d'ouverture internationale par le droit comparé et européen et de renforcer les mutualisations en établissant des relations formelles avec d'autres établissements.



Observations de l'établissement

Observations concernant l'évaluation AERES réhabilitation des Masters Vague E – IPAG

Master d'Administration Publique

En reprenant les remarques de l'AERES dans l'ordre suivant lequel elles sont énoncées, on observera que :

* Concernant l'éventail des concours auxquels le master d'administration publique prépare

L'AERES estime que l'éventail des concours présentés n'est pas précisé dans le dossier. En effet, si la réussite aux concours est évoquée à travers les tableaux repris en annexe (suivi des anciens étudiants), il n'a pas été détaillé quels concours exacts sont présentés. A titre principal, les étudiants du master présentent les concours d'accès aux IRA, d'inspecteur des douanes, d'inspecteur des finances publiques, de lieutenant de police, de greffier des services judiciaires (et greffier en chef), de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Outre cela, l'institut est également capable d'aider à préparer certains concours spécifiques les étudiants désireux de les passer, en proposant des options spécifiques ou des préparations par intervenants extérieurs spécialisés. Ainsi en est-il des concours d'attaché INSEE, ou relatifs aux domaines de la culture et du patrimoine.

Il est à souligner que le Master administration publique permet un fléchage de carrière par le dispositif offert de formation en trois parcours représentant les trois fonctions publiques, à savoir : la fonction publique d'Etat, la fonction publique territoriale, et la fonction publique hospitalière et les carrières des services sanitaires et sociaux. Ceci constitue un véritable atout dans l'offre de projet professionnel aux étudiants. A cet atout s'adjoint la préparation aux recrutements contractuels de l'administration publique, voire de certaines entités à but d'intérêt général (la mutualité par exemple).

* Concernant les mutualisations

L'AERES relève que celles établies avec la Faculté de Droit, Economie et Gestion de Valenciennes restent modestes. La mutualisation entretenue par l'IPAG avec d'autres composantes de l'Université locale trouve ses limites dans la spécificité de la formation, qui est ciblée vers les recrutements dans les fonctions publiques, et de par les emplois du temps avec disponibilité matérielle d'accueil des étudiants dans les salles ou amphis de cours, ce qui s'avère parfois difficile. Néanmoins, l'IPAG formalise toute possibilité de mutualisation au niveau Master, et entretient de facto d'étroites liaisons avec, outre la Faculté de droit, l'Institut d'Administration des Entreprises, présent également sur le site des Tertiales.

La future maquette de formation Master privilégiera d'avantage les mutualisations, en prenant en compte et en amont les possibilités de cours ou conférences de méthodes communs. L'objectif est de mutualiser environ 50 heures de formation dans un premier temps.

* Concernant les partenariats internationaux

L'AERES estime peu nombreux les partenariats établis par l'IPAG avec d'autres établissements, ou encore qu'il s'agit de « prises de contact non abouties ». On répondra à cette double remarque que :

- si l'on ne prend en compte que le nombre de partenariats, celui-ci s'avère en effet peu élevé. Cependant, ce serait oublier que la formation avec ouverture internationale est devenue une priorité pour les équipes pédagogiques et la direction de l'IPAG. Face à l'absence d'une telle offre dans les habilitations précédentes des formations de l'IPAG, il a été construit des partenariats formalisés avec l'Université belge de Mons, et avec l'Université de Zagreb en Croatie.

Il s'agit d'un début (l'offre de Master administration publique 2ème année n'existe à l'IPAG de Valenciennes que depuis la rentrée universitaire de 2005-2006), qui appelle à brève échéance d'autres partenariats.

- les prises de contact avec les Universités de Mons et Zagreb sont plus que des contacts, et se sont concrétisées déjà. Ainsi, dès l'année universitaire 2013-2014, des enseignements croisés avec l'université de Mons ont été organisés (sous la forme de journées d'études communes, en octobre 2013 et mars 2014). De plus, à partir de 2014 des propositions formalisées d'échanges d'étudiants ont été réalisées pour le Canada (Ecole Nationale d'Administration Publique du Québec), dans le cadre du programme CREPUQ ; et avec la Croatie par l'université de Zagreb (Faculté des sciences sociales) dans le cadre ERASMUS. Cela concerne pour le Master II de la prochaine rentrée universitaire 4 étudiants (sous réserve de leur admission en master II) sur une promotion moyenne de 25 étudiants.

* Concernant le stage en master II

L'AERES estime que la durée du stage (120 heures) est un peu courte, dans le cadre d'une formation professionnalisante. Il est répondu que cette durée est un minimum, que l'étudiant peut aisément dépasser, sans limitation. En effet, il est dégagé deux mois dans la formation (entre le 15 janvier et le 15 mars) pour permettre le déroulement du stage, ce qui représente 8 semaines. En se basant sur une moyenne de travail de 35 heures par semaine, cela permet donc une durée maximale de stage de 280 heures. Ainsi, plusieurs étudiants dépassent régulièrement ce minimum de 120 heures.

Par ailleurs, il est à noter que les étudiants Master II de l'IPAG se heurtent à une certaine forme de concurrence en terme de stages, les administrations du territoire devant offrir en priorité des stages de niveau d'encadrement A aux stagiaires de l'IRA de Lille dans le cadre de leur parcours de scolarité, ce qui consomme, à raison de deux stages obligatoires pour ces stagiaires ainsi qu'un stage pour la Classe préparatoire de cet Institut Régional d'Administration, environ 300 possibilités de stages dans les administrations du territoire.

Enfin, si la durée minimale du stage a été fixée à 120 heures, c'est afin de ne pas handicaper les étudiants dans leur recherche de stage, une durée trop élevée entraînerait une rémunération obligatoire de la part de l'administration d'accueil, ce qui, en période de restrictions budgétaires publiques, s'avère aléatoire.

* Concernant le nombre d'étudiants souhaitant poursuivre leurs études en doctorat

L'AERES retrace le nombre de demandes de poursuite en doctorat au sein de l'IPAG : deux ; et considère ce nombre comme peu élevé. Mathématiquement, c'est incontestable. En revanche, il est rappelé que :

- le master a pour mention « administration publique », alors que cette discipline ne constitue pas une section du CNU, comme le sont le droit public ou les sciences de gestion, ou encore

la science politique. De ce fait, formés à être polyvalent en divers domaines (droit, économie, gestion publique, etc.), les diplômés du master II d'administration publique ne sont pas spécialisés en droit public ou gestion ou science politique, etc. (même s'ils ont pu acquérir une spécialisation dans des matières plus précises : politique de la Ville, etc., comme l'expose le programme de la formation). De ce fait, cela limite les possibilités de poursuites d'études en doctorat dans le cadre de l'IPAG ;

- de plus, ces deux doctorants en cours au sein de l'offre administration publique, font de l'IPAG de Valenciennes l'un des seuls IPAG de France à proposer, dans la logique et l'esprit de la loi de 2013 sur l'enseignement supérieur, un parcours de doctorat. Le vivier d'attachés d'administration en poste dans la région, désireux de valoriser leur parcours universitaire post Master II devrait amener des candidats de valeur à préparer un doctorat, après un premier parcours initial en formation Master II, et même parfois après validation des acquis professionnels, sous procédure établie par l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis. Les préparations sont néanmoins tributaires du nombre de directions de thèse possible dans l'environnement d'encadrement doctoral de l'université de Valenciennes, en sciences de gestion ou en droit et sciences politiques.

* Concernant le conseil de perfectionnement

L'AERES évoque l'absence d'une telle structure. Comme il est précisé dans le dossier d'habilitation de la formation (pages 26 et 27), l'actuelle structure dénommée « équipe pédagogique » va se constituer prochainement, dès la mise en œuvre de la future maquette pédagogique, en conseil de perfectionnement.

Pr. Mohamed OURAK


Président de l'Université
de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis